



Cowansville
GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 août 2021 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour les immeubles portant les numéros de lots 6 286 865 et 6 286 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 490 et 486 boulevard J.-André-Deragon, que la hauteur du bâtiment principal soit de 1 étage alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit 2 étages lorsque le lot est adjacent au boulevard J.-André-Deragon.

Conformément à l'arrêté 2020-049, cette demande est également assujettie à une consultation écrite d'une durée de 15 jours. En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure peut, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 3 août 2021 avant 16 h 30, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

Demande de dérogation mineure – Consultation écrite

Hôtel de Ville

a/s Service de l'Aménagement urbain et de l'Environnement

220, place Municipale

Cowansville (Québec) J2K 1T4

Ou par courriel : urba@ville.cowansville.qc.ca

Donné à Cowansville, ce 19 juillet 2021.

Audrey Gagné, greffière adjointe